



Sans papier comment regler ma dette aux tresor publique

Par **nevada76**, le **25/01/2012** à **21:41**

Bonjour à tout le monde , je me suis permit de venir ici afin que ceux et celles qui voudraient bien m'aider à obtenir une réponse de votre part et si possible . Le problème est le suivant , j'ai accouchée d'un enfant dont le père prend bien soin et ses responsabilités sans problèmes , il travaille en intérim dans pour une société de transport mais , il a beaucoup de problème dans sa banque ("découvert ") . Mon accouchement a finit par une césarienne sachant que je n'ai ni sécu ni cmu , j'avais fait une demande de AME qui avait été refusée d'où pas de prise en charge , maintenant , l' hôpital vient de m'envoyer la facture que je dois régler aux trésor publique mais la somme est tellement lourd que nous ne pouvions régler mon conjoint et moi . Puisque la facture est venue à mon nom sachant que c'est moi qui ai accouchée , comment, puis-, je faire parce que, je sais qu'un jour ou l'autre ils vont à nouveau relancer la demande .

PS merci à ceux et celles qui voudraient bien me donner des réponses ...Cordialement

Par **alterego**, le **29/01/2012** à **10:50**

Bonjour,

Vous présentez le père comme votre "conjoint", quoique concubin eu été plus approprié, ayant une couverture sociale,

Vous écrivez ne pas en avoir vous-même.

Si vous êtes la concubine à la charge effective, totale et permanente de ce monsieur, vous êtes ayant droit d'un assuré social et, à ce titre, vous pouvez bénéficier de l'assurance maladie maternité.

Le problème qui se pose à vous aujourd'hui est la conséquence d'une négligence administrative de vous deux.

Régularisez au plus vite ce concubinage.

Cordialement

[citation]Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.[/citation]